

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2019 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain.

Absents : LONGUECHAUD Yves, excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Monsieur PICHON Daniel,

BARTHELEMY Franck, excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Monsieur PENAUD Jacques, lecture des pouvoirs faite par Monsieur le Maire.

BOUZONIE Corinne, absente excusée.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 08/05/2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Entretien des bornes incendies
- Présentation du rapport annuel 2018 sur l'eau

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1/ Demande de subvention au conseil départemental pour la voirie

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre de l'opération « projets communaux » (auparavant appelés contrats d'objectifs) pour la Route de Beyssenac.

Les travaux sont estimés par l'entreprise FREYSSINET à 24 969.00 €, taux de subvention : 15 %.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

2/ Emprunt pour la boulangerie

Lors du précédent conseil, il avait été décidé de contracter un emprunt pour l'achat et les travaux de la boulangerie. Monsieur le Maire présente la proposition de la Caisse d'Epargne : 60 000.00 € sur 15 ans à 1.25 %, soit une annuité de 4 411.59 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à contracter cet emprunt.

3/ Délégués communautaires

Le Maire informe le conseil que la répartition des sièges entre les communes, au sein du Conseil Communautaire des communautés de communes, peut-être répartie de deux façons : soit par accord local, soit par application des dispositions de droit commun.

La Communauté de Communes compte actuellement 44 sièges. Si on applique la règle dite de droit commun, la communauté de communes passerait à 41 sièges en 2020.

Le bureau communautaire propose et demande aux communes de se prononcer sur la formule choisie : soit la répartition selon la règle de droit commun (41 sièges), soit la répartition selon un accord local à 47 sièges.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la répartition selon l'accord local à 47 sièges.

Saint-Cyr-les Champagnes reste à un siège.

4/ Entretien des bornes incendie

Le contrôle et l'entretien des bornes incendies est obligatoire tous les 2 ans, le service d'incendie n'assure plus l'entretien gratuitement, mais peut assurer uniquement le contrôle pour 20.00 € / borne.

Une proposition est faite par la SOGEDO pour le contrôle et l'entretien des bornes incendies pour 60.00 € / borne en présence des pompiers et d'un représentant de la commune.

Présence sur la commune de 7 bornes, le conseil municipal accepte la proposition de la SOGEDO qui sera formalisée sous la forme d'une convention, Alain BUISSON se porte volontaire pour être présent lors de ce contrôle. Ce dernier aura lieu en septembre pour 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la SOGEDO.

5/ Présentation du rapport annuel sur l'eau

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2018 sur l'eau :

- Territoire de 13 750 habitants ;
- 3 services : secteur d'Excideuil, secteur de Nanthiat, secteur de Payzac-Savignac ;
- SOGEDO et SAUR ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de l'entretien et de la permanence du service ;
- 8 061 abonnés (173 abonnés à Saint-Cyr) ;

- 691 563 m³ consommés, soit en moyenne 138 litres / hab. / jour ;
- Eau de bonne qualité.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

6/ Questions diverses

- Réunion d'info pour les ordures ménagères à venir, en présence des élus et de Francis CIPIERRE concernant la taxe incitative, le mode de collecte...
- Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à Saint-Cyr-les-Champagnes le 25 juin.
- Sollicitation pour dévier le chemin communal à Magnac qui passe entre la maison et le four de Monsieur CROISILLE, une étude est demandée pour le contournement de ce four.

La séance est levée à 22h45.